



FCPE-pensio

Fondation Collective
Sammelstiftung
Fondazione Collettiva
Collective Foundation

Fondation collective FCPE – Pensio Lausanne



Rapport annuel
de gestion
2020

Table des matières

La Fondation en un coup d'œil	0
Structure et organisation.....	1
Décisions du Conseil de fondation	2
Orientation commerciale.....	2
Evolution économique en 2020	3
Placements de la Fondation et allocation stratégique au 31.12.2020.....	4
Données statistiques au 31.12.2020	5
Situation technique au 31.12.2020	7

La Fondation en un coup d'œil

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'assurés	812	914	926
Total du bilan (en CHF)	127'453'437	124'594'566	113'395'277
Degré de couverture	107.6%	106.7%	103.1%

Structure et organisation

(Composition au 1^{er} janvier 2020)

La Fondation Collective FCPE – Pensio est une institution de prévoyance qui participe à l'application du régime d'assurance obligatoire. Elle est organisée sous une forme de fondation conformément aux articles 80 et suivants du Code civil suisse (CCS) et à l'article 48, alinéa 2, de la Loi sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a son siège à Lausanne et a pour but l'organisation et la réalisation de la prévoyance professionnelle d'entreprises ou de sociétés en vue d'assurer leur personnel contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de l'article 48, alinéa 1 LPP, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise également au Fonds de garantie LPP et est soumise à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale.

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Christophe Fragnière	Président
Alessandro Kuhn	Membre

Représentants des employés

Nicolas Vogler	Membre
Christian Wolf	Membre

Organes externes

Gérant : Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Expert en prévoyance professionnelle : Christophe Steiger, allea SA,
Lausanne

Organe de contrôle : KPMG SA, Lausanne

Décisions du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2020. La première séance de l'année 2021 a également porté en partie sur l'année 2020. Les sujets régulièrement traités ont concerné les placements des capitaux et la situation financière de la Fondation.

Rémunération des avoirs de vieillesse

Les principales décisions du Conseil pour l'année 2020 ont été les suivantes :

- Le taux d'intérêt pour l'année 2020 devait se situer entre 1% et 6%, en fonction de la situation individuelle de chaque œuvre de prévoyance, rétroactivement depuis le 1er janvier 2020 sur la totalité des avoirs de vieillesse des assurés présents au 1er janvier 2021, ainsi qu'aux personnes sorties ou retraitées au 31.12.2020.
- Distribution d'un taux d'intérêt provisoire de 1.00% (taux minimum LPP) dès le 1er janvier 2021.
- Le taux de projection utilisé pour les certificats de prévoyance est de 1.00% dès le 1er janvier 2021.
- Ne pas indexer les rentes en cours.
- Modification du règlement de prévoyance au 01.01.2021, notamment avec l'introduction des dispositions légales concernant l'application de l'article 47a LPP.

Orientation commerciale

La Fondation Collective FCPE-Pensio s'adresse en premier lieu à des entreprises possédant une taille suffisante pour pouvoir disposer d'un portefeuille propre. Elle se place comme une alternative réelle pour les fondations semi-autonomes désirant rejoindre une fondation collective ou, a contrario, pour les institutions de prévoyance désirant se rapprocher de l'autonomie.

Evolution économique en 2020

Contexte économique

2020, l'année de tous les excès

- Le coronavirus a créé des mouvements jamais vus sur les marchés et dans l'économie.
- L'activité a comblé ses pertes en Chine et devrait le faire d'ici l'été 2021 aux États-Unis.

La principale surprise de 2020 ne fut pas seulement la violence de la chute des marchés, causée par l'arrêt presque total de l'activité dans le monde à l'apparition du coronavirus, mais aussi la rapidité de la reprise. En huit semaines, entre avril et mai, alors même que la planète était encore confinée, les indices mondiaux ont regagné les trois quarts du chemin perdu en mars en passant de -30% à -8% environ.

Interventions sans précédent

À l'origine de cette remontée impressionnante, une encore plus extraordinaire avalanche de milliards de soutien à l'économie en provenance des autorités tant monétaires que politiques des principaux pays de la planète. Un montant évalué à 21 000 milliards de dollars, soit davantage que le poids de l'économie américaine dans son entier (19 000 milliards en 2019).

Comme les marchés, l'économie a aussi rebondi sous l'effet de ces interventions qui ont pris la forme d'injections de liquidités, de facilitations de crédit, d'achats de titres – même d'obligations à haut risque –, de garanties, de subsides, de mesures budgétaires, voire, comme aux États-Unis, de l'envoi de chèques à la population. Pour rester outre-Atlantique, le PIB a ainsi reculé de 33% en rythme annualisé au deuxième trimestre avant de regagner 31% au troisième.

Placements de la Fondation et allocation stratégique au 31.12.2020

Véhicules de placements	Stratégie		
	A	B	C
Liquidités CHF	10.0%	0%	0%
Obligations en CHF	20.7%	27%	23%
Obligations gouv. ME	10.8%	15%	12%
Obligation entr. ME	5.4%	7%	6%
Obligation emerging ME	4.5%	5%	5%
Actions en CHF	9.0%	6%	10%
Actions étrangères	13.5%	11%	15%
Marchés émergents	2.7%	3%	3%
Hedge funds	4.5%	7%	5%
Matières premières	2.7%	3%	3%
Immobilier ind. CHF	16.2%	16%	18%
Total	100%	100%	100%
Nombre d'employeurs affiliés	3	1	4
Montant total des placements	4'799'865	48'585'732	68'005'760

Total stratégie 121'391'357

Performance nette de la Fondation au 31 décembre

2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
5.6%	11.6%	-4.5%	6.9%	4.3%	1.2%	8.4%	3.8%

Données statistiques au 31.12.2020

Cotisations

Le montant total des cotisations encaissées sur l'ensemble de l'année 2020 s'élève à CHF 7'034'463. Ces cotisations servent à l'attribution aux capitaux d'épargne, au paiement de la couverture du risque, ainsi qu'au paiement des frais de gestion. En outre, les cotisations au Fonds de garantie sont également incluses dans ces montants.

Entrées

Le montant total des prestations de libre passage reçues s'élève à CHF 3'161'385. Ces prestations proviennent des montants de libre passage reçus par les assurés entrant au service des entreprises adhérentes de la Fondation.

Sorties

Les sorties s'élèvent à CHF 12'046'929. Ces capitaux concernent les personnes qui ont quitté la Fondation.

Rentes et capitaux versés

La Fondation verse des rentes de retraité, d'invalidé, de conjoint et d'enfant (orphelin, enfant d'invalidé, enfant de retraité). Le montant total des rentes versées s'élève à CHF 2'182'270.

En outre, certains assurés choisissent le versement du capital en lieu et place de la rente de retraite. Le montant des capitaux versés à ce titre s'élève à CHF 1'518'177.

Encouragement à la propriété au logement

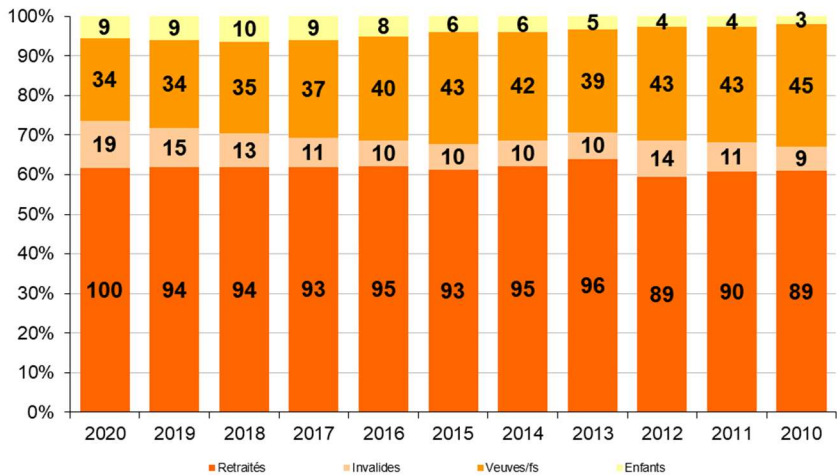
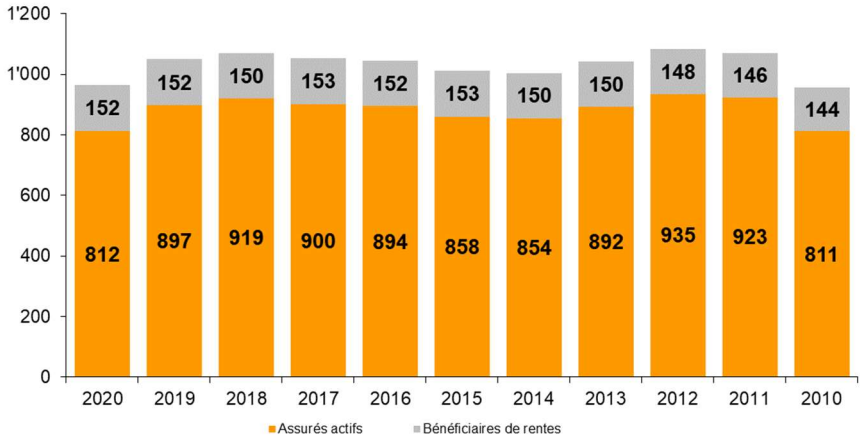
La Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle permet d'utiliser les capitaux de prévoyance pour l'acquisition de son propre logement ou le remboursement des prêts hypothécaires. A ce titre, le montant des versements au cours de l'année 2020 est de CHF 274'599.

Assurés actifs

Hommes	538
Femmes	274
Total	812

Bénéficiaires de rentes

Retraités	100
Invalides	19
Conjoints	34
Enfants	9
Total	162



Situation technique au 31.12.2020

Bilan technique simplifié

	Actif	Passif
Fortune de prévoyance	121'894'911	
Capital de prévoyance		113'262'917
Réserve de fluctuations de valeurs		9'639'383
Découvert		-1'007'389
Total	121'894'911	121'894'911

La **fortune de prévoyance** disponible correspond à la somme des actifs à la valeur du marché, diminuée des engagements, des passifs de régularisation et des réserves de cotisations de l'employeur.

Le **capital de prévoyance** correspond à la somme des capitaux de prévoyance des assurés actifs, des invalides et des pensionnés et des provisions techniques. Est indiqué ci-dessus le montant nécessaire au 31 décembre 2020.

La **réserve de fluctuation de valeurs** sert à compenser les éventuelles baisses de cours des placements. Un objectif de réserve de fluctuation de valeurs est déterminé en fonction de l'allocation stratégique et selon des considérations économiques et financières.

La provision pour changement de bases techniques

Pour 2020, les bases techniques utilisées sont les bases LPP 2015 (P2015) au taux technique de 1.75% pour les adhérents ayant des assurés actifs (2019 : LPP2015 au taux technique de 1.75%) et LPP 2015 (G2019) au taux technique de 0.00% pour les œuvres de rentiers (LPP 2015 (P2015), 1.75% en 2019).

Couverture des risques décès, invalidité et longévité

Depuis le 01.01.2014, la Fondation a conclu un contrat de réassurance total pour les risques de décès et d'invalidité avec la Zurich Assurances.

Degré de couverture

Le degré de couverture, qui se définit comme le rapport entre la fortune de prévoyance disponible et le capital de prévoyance, s'élève en 2020 à :

107.6%.

Fondation Collective FCPE – Pensio
Gérant: Banque Cantonale Vaudoise

Personne de contact :
Vito D'Andrea
Tél. 021 212 26 38
Lausanne, juillet 2021